

Travailler ensemble :

élaborer les politiques environnementales
en tenant compte des PME



Mai 2023

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE
En affaires pour vos affaires.

Travailler ensemble : élaborer les politiques environnementales en tenant compte des PME

Printemps 2023

Taylor Brown, analyste principale des politiques
Keyli Loeppky, analyste principale des politiques

FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires[™]

Table des matières

Sommaire	2
Introduction	2
L'état des PME	3
Les PME et l'environnement	5
Les priorités des PME sur le plan environnemental	6
La conscience environnementale des PME.....	8
Les plans de réduction de l'impact environnemental	10
Les obstacles à l'investissement et à la mise en œuvre chez les PME	10
Que demandent les PME aux pouvoirs publics?	13
Comment élaborer les politiques environnementales en tenant compte des PME?	15
Politiques du gouvernement fédéral : le point de vue des PME.....	19
Conclusions et recommandations	23
Recommandations.....	24
Méthodologie.....	26
Annexe	27

Sommaire

L'environnement est un enjeu important pour une grande partie de la population canadienne et de nombreux gouvernements¹. Un sondage mené par la FCEI auprès de plus de 4 000 propriétaires de PME révèle que ces derniers se soucient de la protection de l'environnement et qu'ils prennent des mesures à cet effet en vue de réduire leur impact sur l'environnement. Les PME ont déployé des initiatives simples qui ont des effets concrets sur leurs activités : réduction des déchets, recyclage, etc. Cependant, alors que les PME poursuivent leur relance à la suite de la pandémie de COVID-19, elles craignent que de nouvelles politiques ou de nouveaux règlements mettent en péril leur rentabilité et leur capacité à maintenir leur compétitivité, à créer des emplois et à innover. Le présent rapport énonce 10 principes directeurs pour tenir compte des PME dans le cadre de l'élaboration de politiques environnementales et se termine par plusieurs recommandations pour permettre au gouvernement fédéral de s'assurer que ses politiques environnementales ne nuisent pas aux petites entreprises.

Introduction

Depuis la parution du dernier rapport de la FCEI sur l'environnement (*Croissance verte : comment les PME préparent un avenir plus écologique*) en 2017, l'environnement demeure une priorité pour les pouvoirs publics du pays. On observe effectivement une intensification des moyens pris sur les scènes fédérale, provinciale et municipale pour élaborer des politiques environnementales (p. ex., Plan climatique canadien, Roadmap to 2030 de la Colombie-Britannique, plan d'action contre les changements climatiques HalifACT de la Ville d'Halifax, etc.). De telles politiques ont des effets sur les PME de toutes les provinces et de tous les secteurs d'activité.

Pourquoi tenir compte du point de vue des PME?

Les propriétaires de PME sont habituellement très branchés sur leur milieu. Ainsi, leurs opinions sur les questions environnementales sont souvent semblables à celles des Canadiens ordinaires. Pourtant, les décideurs politiques ont tendance à négliger le point de vue des propriétaires de PME et à vouloir agir principalement sur les comportements et les attitudes des consommateurs et des grandes entreprises. Or, les politiques et les règlements ayant trait à l'environnement peuvent avoir d'importantes conséquences financières pour les PME. Les pouvoirs publics doivent donc absolument connaître leurs priorités, leurs motivations et leurs avis relativement aux questions environnementales.

Il faut que les plans et les politiques environnementales soient élaborés en tenant compte des effets sur les PME et sur l'économie dans son ensemble. En 2021, les PME représentaient 98 % de toutes les entreprises au pays et employaient plus de 10 millions de Canadiens². En 2014-2018 (avant la pandémie), les PME étaient responsables de plus de 50 % du PIB du pays³.

¹ Angus Reid, *Five issues to watch in 2022*, 2022. [En ligne] <https://angusreid.org/five-issues-to-watch-in-2022-canada/>

² Statistique Canada, *Analyse des petites entreprises au Canada, premier trimestre de 2022*, 3 mars 2022.

³ Idem.

Travailler ensemble : élaborer les politiques environnementales en tenant compte des PME

Malgré cette contribution au marché de l'emploi et à l'activité économique, un malheureux constat s'impose : la réglementation coûte plus cher, voire parfois cinq fois plus cher, aux petites entreprises qu'aux grandes. Par exemple, la conformité réglementaire coûte chaque année 7 310 \$ par tête aux entreprises comptant moins de 5 employés, contre 1 288 \$ pour les entreprises de plus de 100 employés⁴.

Compte tenu de l'apport des PME à l'économie canadienne, de leur capacité limitée à absorber les coûts associés à la conformité aux règlements et de la pluralité des points de vue des propriétaires de PME, il est primordial que les décideurs politiques du pays tiennent compte de ces entreprises dans l'élaboration des politiques environnementales.

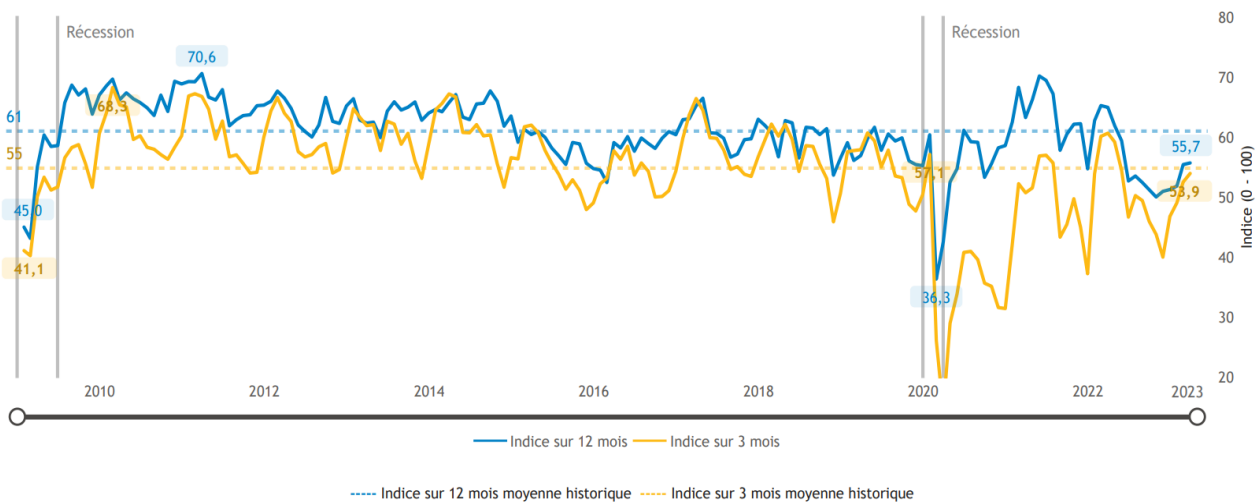
L'état des PME

On ne saurait traiter des points de vue des PME canadiennes sur les questions environnementales sans d'abord dresser un état des lieux. Le Baromètre des affaires^{MD} mensuel de la FCEI permet de mesurer l'indice de niveau de confiance et d'optimisme des propriétaires de PME à court terme (trois mois) et à long terme (12 mois). La figure 1 illustre la fluctuation de l'indice de confiance depuis 2010. À l'heure actuelle, les indices de confiance à court et à long terme se situent respectivement à 53,9 et à 55,7. On s'approche normalement de 65 lorsque la croissance économique atteint son plein potentiel et que les propriétaires sont généralement optimistes par rapport à la situation de leur entreprise.

⁴ FCEI, *Les PME face aux coûts de la réglementation au Canada et aux États-Unis*, 2022.

Figure 1

Baromètre des affaires^{MD} : Indices de confiance des PME sur 12 mois et 3 mois, Canada (avril 2023)



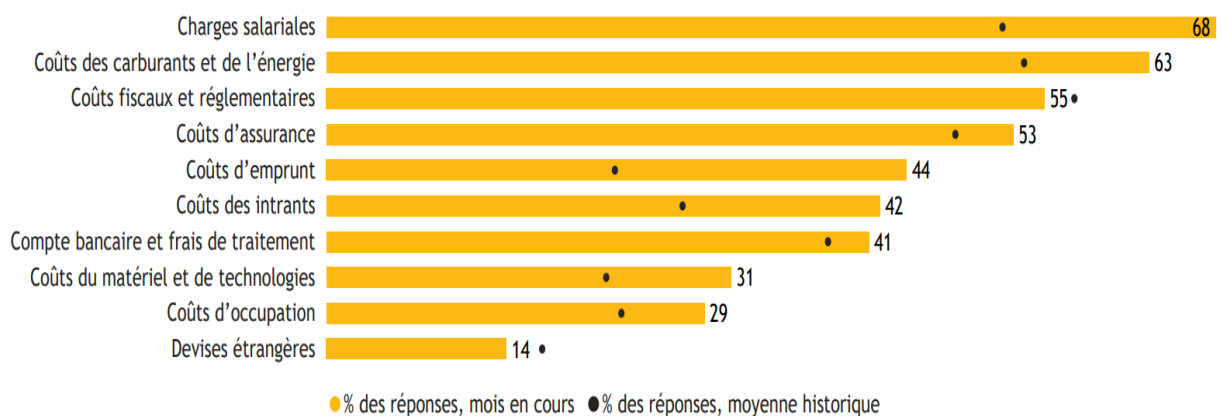
Source : FCEI. Baromètre des affaires, du 5 au 13 avril 2023, résultats finaux, CAN n = 625.

Malheureusement, l’optimisme des propriétaires de PME est faible depuis que la COVID-19 a frappé, et de toute évidence, le retour aux niveaux prépandémiques se fera sur le long terme.

Aux freins à la reprise s’ajoute l’augmentation des coûts d’exploitation. Dans le cadre de son Baromètre des affaires^{MD} mensuel, la FCEI demande à ses membres quels coûts d’intrants leur posent des problèmes. À l’heure actuelle, la majorité des PME invoquent les coûts des charges salariales (68 %), les coûts carburants et de l’énergie (63 %), et les coûts fiscaux et réglementaires (55 %) (voir la figure 2).

Figure 2

Parmi les coûts d’intrants suivants, lesquels posent actuellement des problèmes à votre entreprise? (avril 2023)



Source : FCEI. Baromètre des affaires, du 5 au 13 avril 2023, résultats finaux, CAN n = 625.

Pour atténuer la hausse des coûts d'exploitation, 79 % des PME ont augmenté leurs prix au cours des 12 derniers mois, et la moitié (50 %) les ont augmentés de façon importante⁵. En plus de nuire à la capacité des PME à se rétablir, la hausse des coûts d'exploitation fait gonfler les factures des consommateurs.

Il est évident que les PME composent toujours avec les répercussions de la pandémie. Le présent rapport traite des points de vue des propriétaires de PME concernant un certain nombre d'enjeux et de politiques en matière d'environnement. Il a pour but d'aider les décideurs politiques à élaborer des politiques environnementales qui sont également favorables aux PME. La FCEI y énonce 10 principes directeurs qui aideraient les décideurs politiques à tenir compte des PME dans l'élaboration des politiques, de manière à conjuguer protection de l'environnement et prospérité économique.

Les PME et l'environnement

Les PME sont soucieuses de l'environnement. En fait, la majorité (74 %) des propriétaires de PME au pays croient possible d'assurer en même temps la croissance de l'économie et la protection de l'environnement (voir la figure 3). Ils sont seulement 11 % à estimer que l'économie doit primer, et 13 %, que l'environnement compte davantage. L'analyse des données antérieures de la FCEI révèle une relative stabilité de ces statistiques depuis 2016^{6,7,8}. Les PME attachent encore beaucoup d'importance à la croissance économique, mais se soucient également de l'environnement.

⁵ Source : FCEI, *Sondage Votre Voix*, du 9 au 30 juin 2022, résultats finaux, CAN n = 2 533.

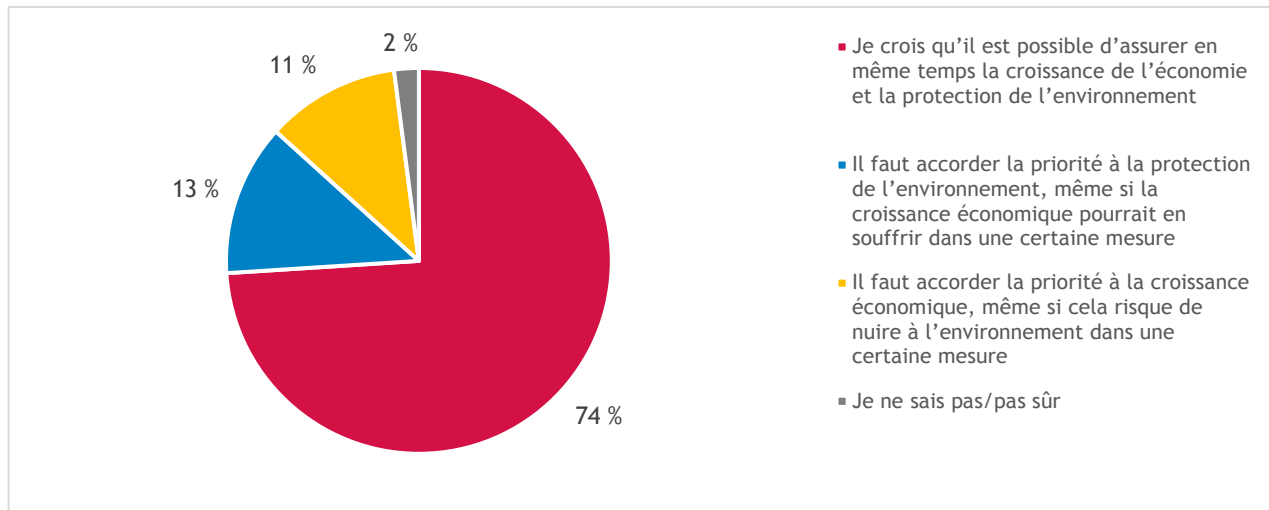
⁶ Source : FCEI, *Sondage sur l'environnement*, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

⁷ Source : FCEI, *Sondage national sur l'environnement et l'énergie*, 4 969 répondants, janvier-février 2020.

⁸ Source : FCEI, *Sondage national sur l'environnement*, 5 982 répondants, juillet-août 2016.

Figure 3

Parmi les énoncés suivants, lequel décrit le mieux votre point de vue?



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

À la lumière de ces résultats, les décideurs doivent à tout prix tenir compte de ces deux grands enjeux (l'environnement et l'économie) au moment d'élaborer leurs politiques.

Principe 1 : Les politiques environnementales doivent soutenir la croissance de l'économie tout en protégeant l'environnement.

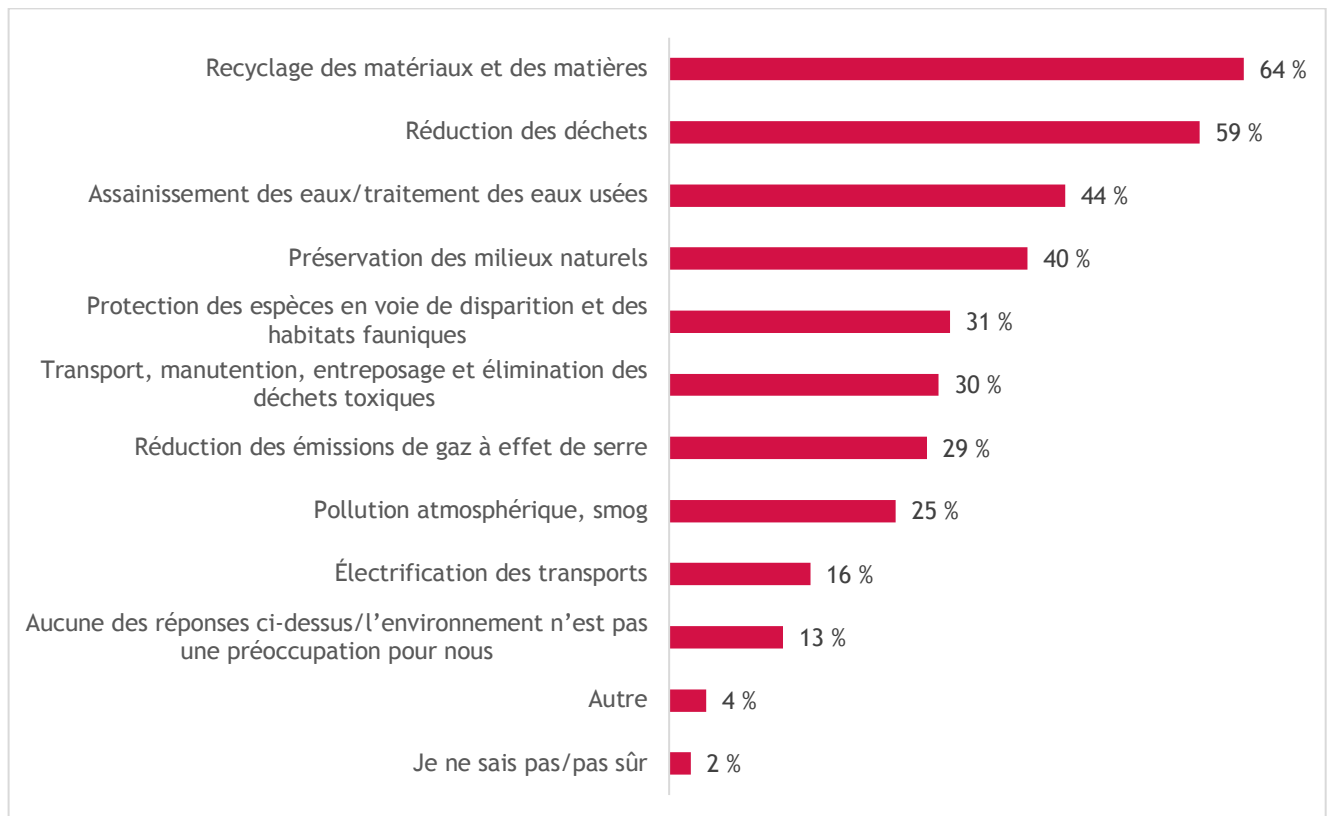
Les priorités des PME sur le plan environnemental

Les propriétaires de PME ont leurs propres priorités sur le plan environnemental, c'est-à-dire des avenues possibles pour réduire leur impact sur l'environnement. Invités à se prononcer sur les enjeux environnementaux les plus importants pour leur entreprise, près des deux tiers (64 %) ont invoqué en premier lieu le recyclage des matériaux et des matières (suremballage, etc.) (voir la figure 4).

Les propriétaires de PME attachent aussi de l'importance à la réduction des déchets (59 %), à l'assainissement des eaux et au traitement des eaux usées (44 %), ainsi qu'à la préservation des milieux naturels (40 %) (voir la figure 4). Pour cette question, la ventilation sectorielle révèle peu d'écarts : quel que soit le secteur d'activité, les enjeux prioritaires ne varient pas.

Figure 4

Parmi les enjeux environnementaux suivants, lesquels sont les plus importants pour votre entreprise?



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Ces résultats indiquent que les enjeux environnementaux tangibles (ceux que l'on peut voir ou ressentir) importent plus aux PME que ceux qui ne le sont pas et qui n'influent pas toujours directement sur leurs activités courantes. Par exemple, seulement un peu plus du quart (29 %) des répondants mentionnent la réduction des émissions de gaz à effet de serre comme étant importante pour leur entreprise, ce qui en fait l'un des enjeux les moins importants aux yeux des propriétaires de PME. En revanche, les enjeux comme la réduction des déchets, le recyclage, l'assainissement des eaux, le traitement des eaux usées et la préservation des milieux naturels sont davantage liés à leur quotidien et visibles dans leur collectivité. Même si ces enjeux sont complexes, les propriétaires de PME ont souvent l'impression que de telles initiatives sont plus réalisables.

Par ailleurs, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre la pollution atmosphérique et le smog semblent moins faciles à aborder et les propriétaires de PME ont parfois l'impression de ne pas pouvoir faire une réelle différence. Les difficultés qu'ont les PME à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre s'observent notamment dans le domaine agricole. Il faut dire que l'exploitation des terres agricoles et le transport des récoltes sur le vaste territoire du Canada nécessitent une machinerie importante et que les équivalents électriques sont difficiles à trouver ou trop coûteux pour bon nombre d'exploitants agricoles.

« De manière générale, les agriculteurs pensent à long terme. On veut que nos enfants reprennent la ferme, qu'ils la lèguent aux leurs, et ainsi de suite. On s'est converti à la culture sans labour, et on a clôturé nos cours d'eau pour bloquer le passage au bétail. L'amélioration des pratiques environnementales est et restera freinée principalement par les coûts. Les sommes colossales nécessaires pour déployer des technologies nouvelles (et bien éprouvées) représenteront toujours un fardeau. »

- Propriétaire d'une entreprise agricole, Québec

La conscience environnementale des PME

Les propriétaires de PME font des démarches pour réduire l'impact environnemental de leurs activités. Juste avant la pandémie, plus des trois quarts (76 %) des propriétaires de PME affirmaient avoir pris des mesures pour préserver l'environnement au cours des dernières années, et la majorité (89 %) invoquait leur point de vue personnel comme motivation⁹. Au nombre des motivations figuraient également la possibilité de faire des économies (49 %), le point de vue de leurs clients (47 %) et le point de vue de leurs employés (43 %)¹⁰. Ces données démontrent que les PME investissent dans l'adoption de pratiques écologiques sans même que des politiques publiques ne les y obligent.

La plupart des PME manquent de ressources pour exécuter des stratégies environnementales d'envergure ou investir dans des projets de recherche-développement visant à rendre leurs activités plus écologiques. Les propriétaires de PME essaient cependant d'agir dans la mesure de leurs moyens, et si leurs gestes semblent parfois modestes, ils peuvent néanmoins se révéler très bénéfiques pour l'environnement. Certains entrepreneurs misent sur l'adoption de technologies comme l'infonuagique pour éliminer le papier, d'autres achètent des équipements neufs à plus faibles émissions, etc.

« L'impact environnemental de notre entreprise me préoccupe beaucoup, parce que l'environnement et sa protection me tiennent à cœur. On recycle autant que possible dans notre commerce, et on doit croire qu'il n'est pas inutile d'apporter les matériaux au centre de recyclage. »

- Propriétaire d'un commerce de détail, Colombie-Britannique

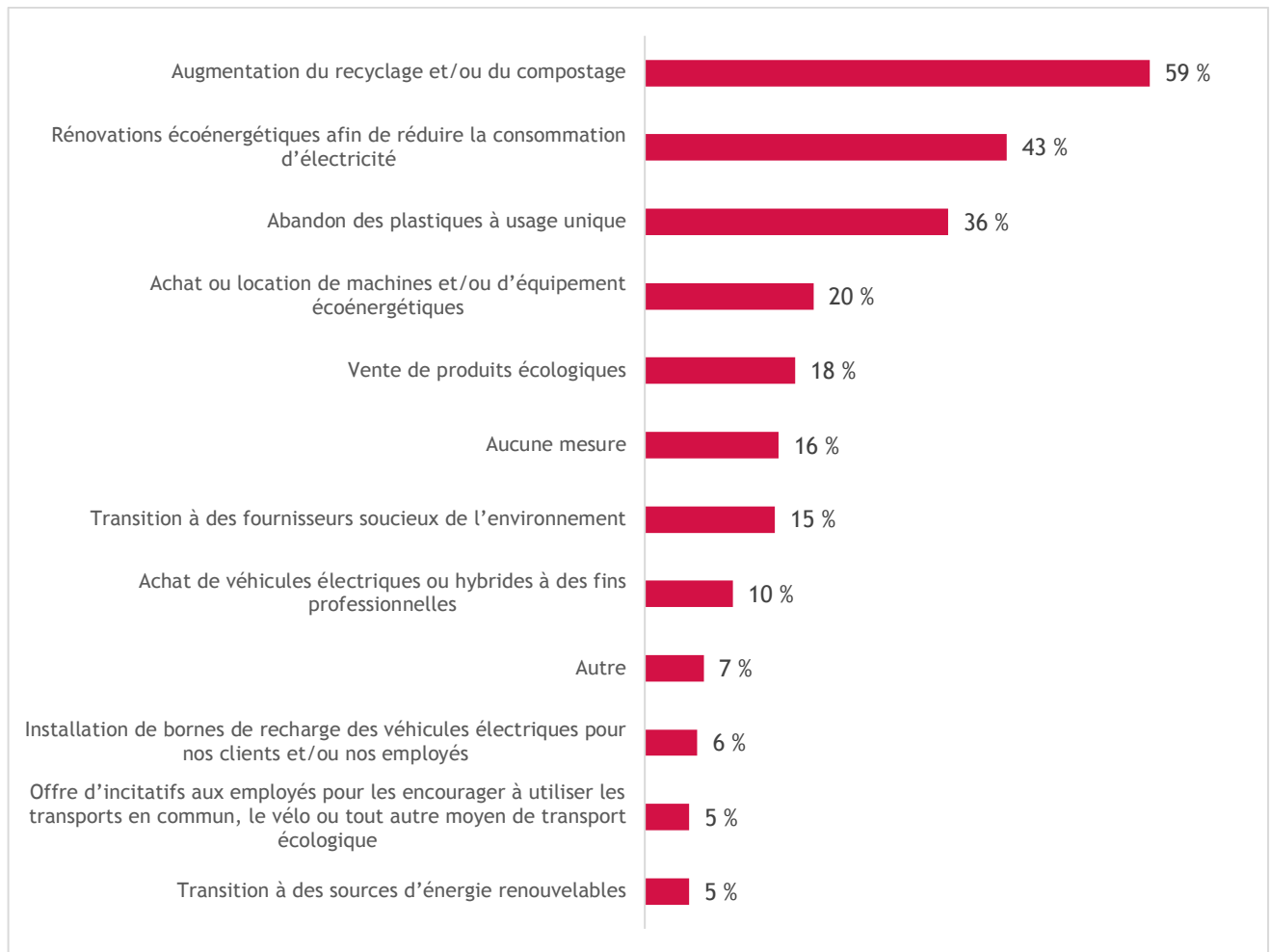
Notre sondage révèle qu'en dépit de la conjoncture, la majorité des propriétaires de PME au pays prennent des mesures pour réduire leur impact environnemental. Par exemple, bien plus de la moitié (59 %) redoublent d'efforts sur le plan du recyclage et du compostage. Cette réponse figure en tête de liste dans toutes les provinces. Partout au pays, des PME procèdent à des rénovations écoénergétiques afin de réduire leur consommation d'électricité (43 %) ou abandonnent les plastiques à usage unique (36 %) (voir la figure 5).

⁹ FCEI, *Sondage national sur l'environnement et l'énergie*, 4 969 répondants, janvier-février 2020.

¹⁰ Idem.

Figure 5

Quelles mesures prenez-vous pour réduire l'impact environnemental de votre entreprise?



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Les initiatives comme le passage à une source d'énergie renouvelable ou l'installation de bornes de recharge pour véhicule électrique ne sont à la portée que d'environ 5 % des PME, vraisemblablement en raison du coût de mise en œuvre, et ne s'appliquent pas toujours aux activités de l'entreprise. Par exemple, l'électrification des transports ne concerne pas les entreprises qui n'ont pas besoin d'un parc de véhicules. Il faut donc miser sur des politiques réalistes pour les entreprises si nous voulons accroître l'adhésion à celles-ci.

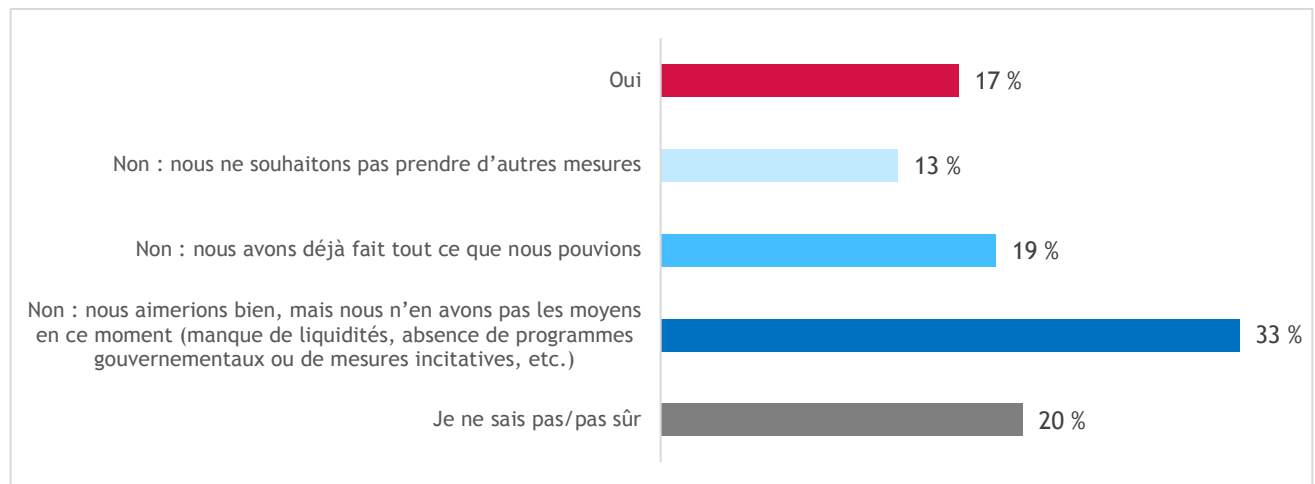
Principe 2 : Les politiques environnementales doivent être simples et économiquement viables afin de favoriser la participation des PME et leur capacité à se conformer à la réglementation.

Les plans de réduction de l'impact environnemental

Étant donné la situation actuelle des PME, le lourd fardeau fiscal et réglementaire, l'inflation, les pénuries de main-d'œuvre et les changements d'habitudes des consommateurs, les propriétaires de PME doivent revoir leur capacité à entreprendre de nouvelles démarches pour réduire leur impact environnemental. Le tiers (33 %) d'entre eux aimeraient en faire davantage, mais se heurtent à des obstacles financiers : manque de liquidités, absence de programmes gouvernementaux ou de mesures incitatives, etc. (voir la figure 6). De plus, 19 % estiment avoir déjà fait tout ce qu'ils pouvaient pour réduire leur impact environnemental. Ajoutons qu'en dépit de leurs difficultés, près de 17 % des propriétaires de PME prévoient de prendre d'autres mesures pour réduire leur impact au cours des trois prochaines années.

Figure 6

Prévoyez-vous prendre d'autres mesures au cours des trois prochaines années afin de réduire l'impact environnemental de votre entreprise?



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Pour soutenir et encourager les propriétaires de PME souhaitant entreprendre de nouvelles démarches, les gouvernements devraient instaurer des programmes de soutien et s'assurer de les communiquer proactivement aux PME.

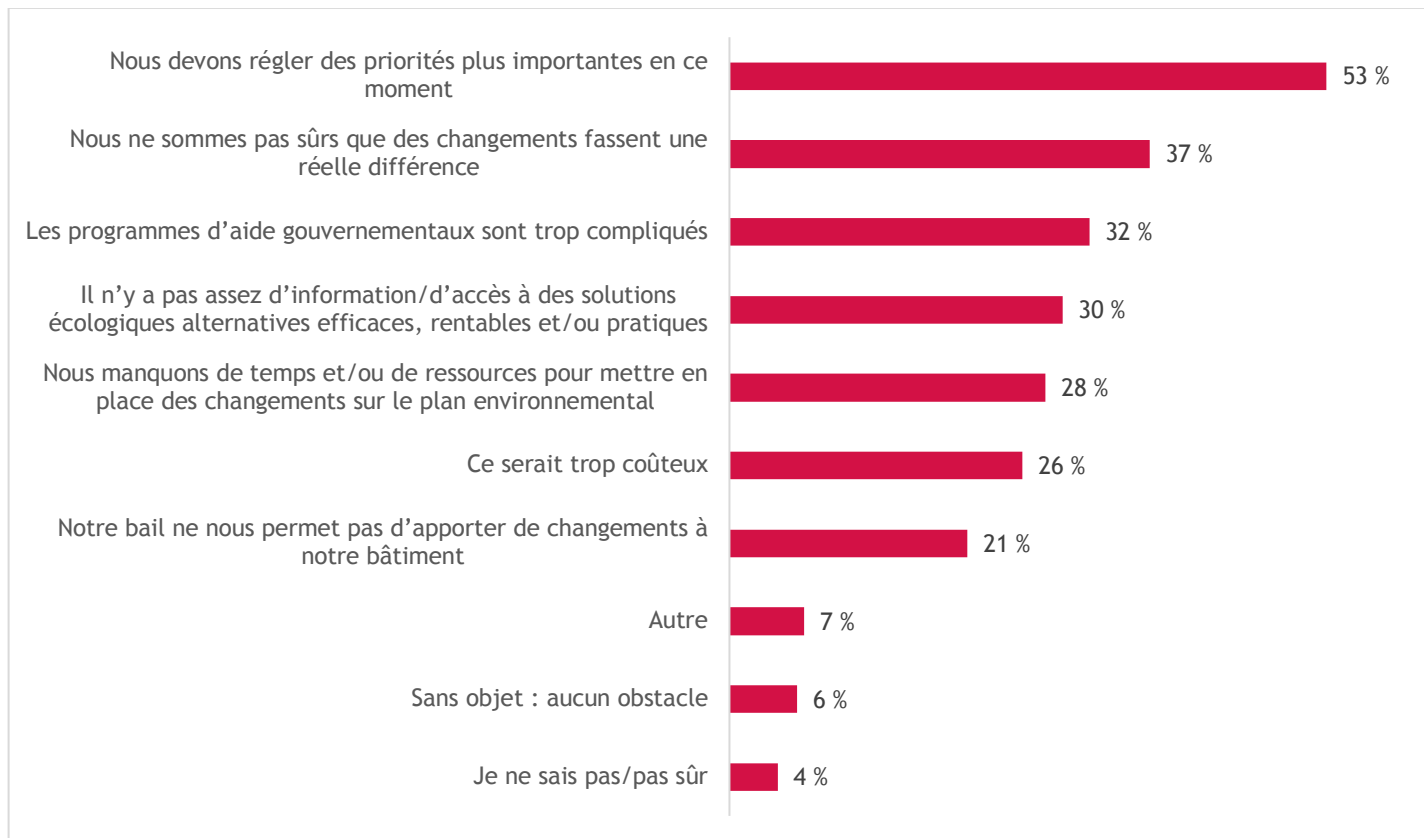
Principe 3 : Les politiques environnementales doivent s'accompagner de programmes d'aide qui sont faciles d'accès et promus auprès des PME.

Les obstacles à l'investissement et à la mise en œuvre chez les PME

Bien que la majorité des propriétaires de PME prennent des mesures sur le plan environnemental, 13 % ne le font pas (voir la figure 6). Il importe donc de connaître les obstacles à l'action environnementale ou à l'investissement dans des projets écologiques menés au sein des entreprises (voir la figure 7).

Figure 7

Quels sont les principaux obstacles aux investissements supplémentaires que vous pourriez faire dans des projets écologiques pour votre entreprise? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Le plus grand obstacle pour plus de la moitié (53 %) des propriétaires de PME était la nécessité de s'occuper de priorités plus importantes dans l'immédiat. Cet obstacle a fait un bond de près de 40 points de pourcentage par rapport à 2020, signe que le fardeau des PME s'est alourdi à différents égards depuis deux ans¹¹. En effet, les entrepreneurs connaissent de multiples difficultés, comme les dettes pandémiques, leur santé mentale et celle de leur personnel, les pénuries de main-d'œuvre, la hausse des coûts d'exploitation et les problèmes touchant les chaînes d'approvisionnement. Il faut donc à tout prix que les gouvernements tiennent compte de l'état actuel des PME au moment d'élaborer de nouvelles politiques environnementales.

¹¹ FCEI, *Sondage national sur l'environnement et l'énergie*, 4 969 répondants, janvier-février 2020.

Principe 4 : Il faut adapter les politiques environnementales en tenant compte de l'état actuel des PME et de l'économie afin de réduire au minimum les conséquences néfastes sur les activités des PME.

Comme deuxième obstacle en importance, nos membres disent ne pas être sûrs que les changements qu'ils pourraient entreprendre fassent une réelle différence sur le plan environnemental (37 %). C'est peut-être lié au fait qu'ils trouvent que les programmes d'aide gouvernementaux sont trop compliqués (32 %) ou qu'il n'y ait pas assez d'informations sur des solutions efficaces, rentables et/ou pratiques (30 %) (voir la figure 7). Les pouvoirs publics du pays pourraient en faire beaucoup plus pour informer les propriétaires de PME des gestes, petits ou grands, qu'ils peuvent poser pour contribuer de façon significative à la protection de l'environnement.

Ces propriétaires veulent en faire davantage, mais ne savent souvent pas par où commencer. Une idée serait que des professionnels de l'environnement offrent de l'assistance virtuelle ou des séances d'accompagnement en personne. Il serait bon de mettre en évidence les formulaires, les documents de demande, les ressources et les informations des programmes sur les sites Web pertinents, de sorte que les entrepreneurs les trouvent facilement. Toutes les ressources devraient par ailleurs être faciles à consulter et rédigées dans un langage simple. Il faudrait que ces ressources fassent l'objet de campagnes promotionnelles (webinaires, médias sociaux, associations sectorielles) pour informer les propriétaires de PME des mesures qu'ils peuvent prendre pour contribuer à la protection de l'environnement.

Précisons que 21 % des entreprises canadiennes sondées rapportent comme principal obstacle l'impossibilité d'apporter des changements au bâtiment loué¹². Les décideurs politiques doivent comprendre que les entreprises ne sont pas toutes propriétaires de leurs locaux ou de leur terrain. Dans les faits, 71 % des PME au pays sont locataires et paient un loyer¹³. Quoique limitées dans leurs projets d'amélioration des installations, ces entreprises trouvent souvent des solutions originales et économiques pour réduire leur empreinte environnementale. Les décideurs politiques doivent tenir compte, dans les programmes environnementaux, de la réalité des entreprises qui sont locataires et collaborer avec le locateur pour que le lieu physique exploité fasse l'objet de rénovations écologiques.

Les obstacles invoqués par les PME à la figure 7 n'ont pas la même importance dans toutes les provinces et tous les secteurs d'activité. Par exemple, dans les Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba), les entrepreneurs sont particulièrement nombreux à douter que leurs changements fassent une réelle différence, tandis qu'en Colombie-Britannique et en Ontario, près du quart (24 %) des PME sont locataires et ont signé un bail les empêchant de modifier leurs locaux.

« Comme propriétaire d'une entreprise opérant dans le nord du pays (centre du Yukon), je vois mal comment les véhicules électriques pourront remplacer les

¹² FCEI, *Sondage national sur l'environnement et l'énergie*, 4 969 répondants, janvier-février 2020.

¹³ FCEI, *Votre PME et la COVID-19*, sondage n° 12, n = 4 146, 6 au 11 juin 2020.

véhicules fonctionnant à l'essence ou au diesel. Quand on conduit l'hiver, on doit chauffer l'habitacle, et la batterie tombe vite à plat. Je crains qu'en réduisant la production de véhicules à moteur thermique, on fasse beaucoup de tort aux gens qui vivent dans des communautés nordiques isolées. »

- Propriétaire d'une entreprise de services professionnels, Yukon

Certaines entreprises doivent déployer des efforts considérables pour se conformer aux politiques environnementales rigoureuses qui s'appliquent à leur secteur. Par exemple, 32 % des PME agricoles parlent des coûts comme du principal obstacle à la mise en œuvre ou à l'investissement d'initiatives environnementales supplémentaires, comparativement à moins du quart (19 %) dans les secteurs du commerce de gros, de la finance, de l'assurance et de l'immobilier, et des services sociaux.

« À l'heure actuelle, l'industrie de la construction lourde n'a pas beaucoup d'options pour réduire son empreinte carbone, vu le manque d'équipement écoénergétique ou électrique. De toute façon, il n'y a aucune infrastructure de recharge électrique en région rurale. On est les premiers appelés pour bâtir les routes empruntées par les véhicules électriques, mais les plus lourdement touchés par les taxes sur le carbone. »

- Propriétaire d'une entreprise de fabrication, Saskatchewan

En connaissant les divers obstacles que rencontrent les entreprises, les pouvoirs publics seront plus à même de concevoir des programmes adaptés aux secteurs qu'ils proposent d'aider. L'approche mur à mur est à éviter à tout prix : les responsables des politiques doivent tenir compte des répercussions potentielles des initiatives partout au pays et, au besoin, envisager des exceptions ou des mesures adaptées pour des régions ou des secteurs d'activité spécifiques. Le gouvernement envisage parfois des exceptions pour certains groupes. Par exemple, le projet de loi C-234 : *Loi modifiant la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*, s'il reçoit la sanction royale, exclura le gaz naturel et le propane utilisés sur les fermes assujetties à la taxe carbone. Les agriculteurs du pays verraient d'un bon œil cet allègement fiscal.

Principe 5 : Il convient de consulter les PME avant d'annoncer des politiques ou des programmes environnementaux et de tenir compte des besoins sectoriels et régionaux.

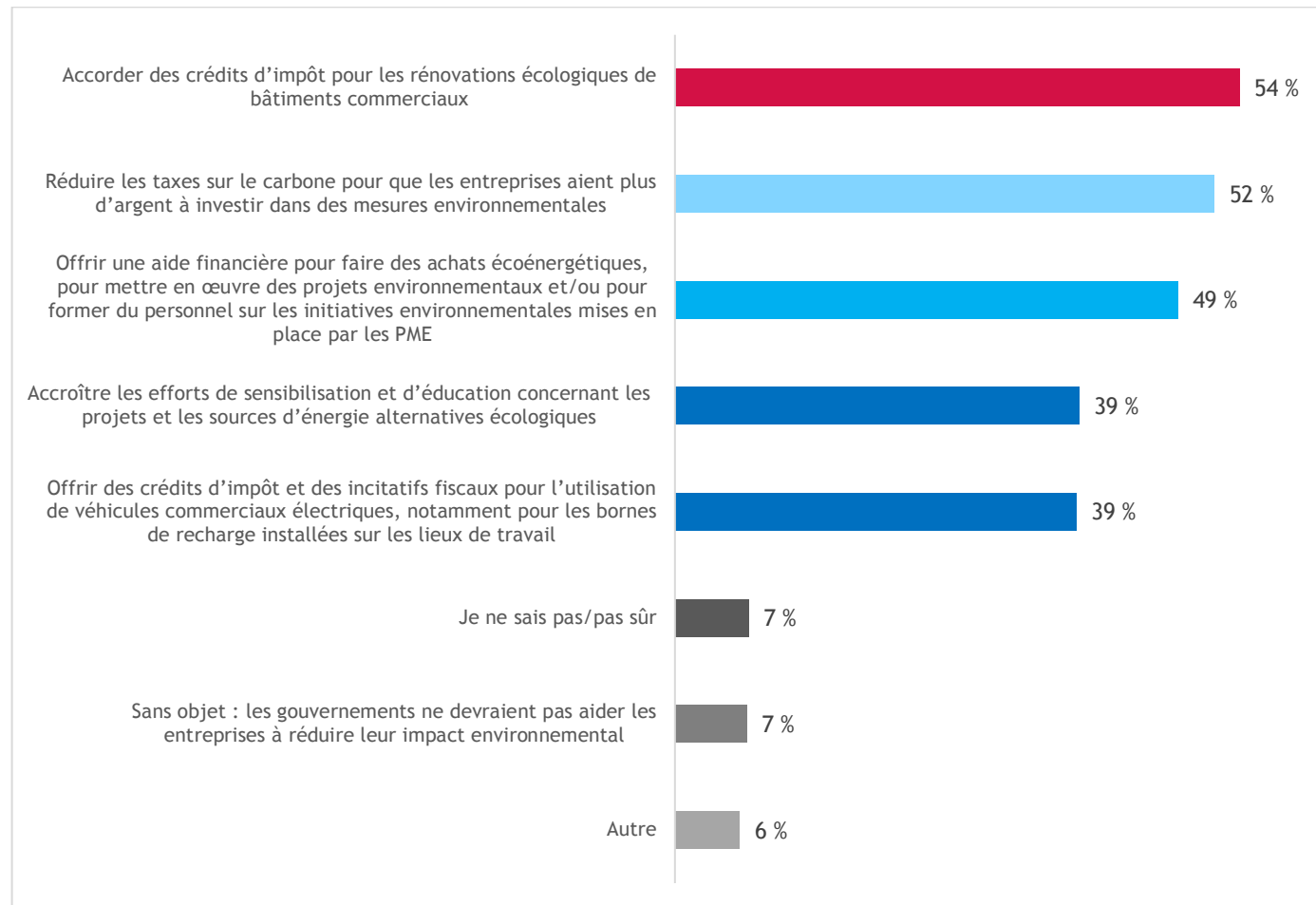
Que demandent les PME aux gouvernements?

Maintenant que nous connaissons les priorités des PME en matière d'environnement et leurs obstacles sur le plan de l'investissement et de la mise en œuvre, nous pouvons nous pencher sur les moyens que peuvent déployer les décideurs politiques et les pouvoirs publics pour appuyer les PME dans la réduction de leur empreinte écologique. Pour aider les PME canadiennes à réduire leur impact environnemental, le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les administrations municipales devraient mettre en place des mesures qui contribueraient à la protection de l'environnement sans ajouter de coûts ni alourdir le fardeau administratif, le fardeau réglementaire ou le fardeau fiscal global (voir la figure 8).

Un peu plus de la moitié (54 %) des propriétaires de PME souhaitent obtenir des crédits d'impôt pour procéder à des rénovations réduisant leur impact environnemental. Cette mesure potentielle est particulièrement populaire à Terre-Neuve-et-Labrador (70 %), à l'Île-du-Prince-Édouard (61 %) et au Québec (59 %), mais l'est moins en Alberta (47 %). Les crédits d'impôt suscitent une adhésion particulière dans les secteurs de l'hébergement/restauration (66 %), des services sociaux (57 %) et de la fabrication (55 %).

Figure 8

Parmi les mesures suivantes, lesquelles les gouvernements devraient-ils prendre pour vous aider à réduire l'impact environnemental de votre entreprise?



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Au total, 52 % des PME souhaitent voir baisser la taxe carbone pour avoir plus d'argent à investir dans des mesures environnementales et réduire leur impact sur l'environnement. Ce point de vue est répandu en Alberta (66 %), en Saskatchewan (67 %), au Manitoba (57 %) et au Nouveau-Brunswick (58 %), mais l'est moins dans d'autres provinces, dont le Québec (29 %). Si l'adhésion est relativement faible chez les PME québécoises, c'est possiblement parce que la province a instauré un régime de plafonnement et d'échange plutôt qu'une taxe sur le carbone. Sous ce régime, les entrepreneurs ne voient pas le prix du système sur leurs factures de chauffage, par exemple. Sur le plan sectoriel, la réduction de la taxe carbone fait notamment partie des priorités en agriculture (59 %) et en construction (59 %). Enfin, 49 % des PME veulent des subventions gouvernementales pour faire des

Travailler ensemble : élaborer les politiques environnementales en tenant compte des PME

achats écoénergétiques, mettre en œuvre des projets écologiques et former du personnel sur les initiatives environnementales.

Principe 6 : Les politiques environnementales doivent être assorties de mesures financières (réductions de taxes, crédits d'impôt, subventions, etc.) encourageant la participation des PME.

Après les incitatifs financiers mentionnés plus haut, 39 % des PME estiment que les gouvernements devraient accroître les efforts de sensibilisation et d'éducation concernant les projets et les sources d'énergie alternatives écologiques. Comme on l'a démontré précédemment, les obstacles à la participation des PME aux initiatives environnementales comprennent le manque d'information et l'incertitude vis-à-vis des effets réels des changements apportés.

Les décideurs politiques devraient faire appel à des organisations comme la FCEI lorsqu'ils élaborent des politiques environnementales afin que les PME et les organisations qui les représentent soient intégrées aux stratégies de consultation des collectivités. Ce serait aussi un moyen de tenir les PME au courant des politiques et initiatives environnementales.

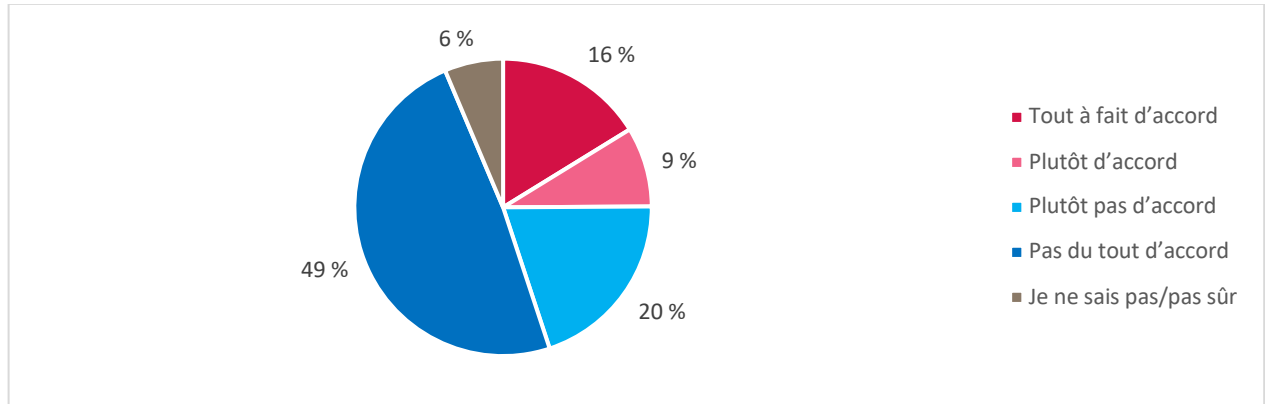
Principe 7 : Il faut que les gouvernements collaborent avec les principales parties prenantes du monde des affaires pour recueillir leur rétroaction et communiquer des informations sur les programmes environnementaux, les mesures de soutien et les initiatives qui touchent les PME.

Comment élaborer les politiques environnementales en tenant compte des PME?

Si les propriétaires de PME se soucient de l'environnement, ils estiment que le travail d'élaboration des politiques environnementales laisse souvent à désirer. D'ailleurs, le résultat de notre sondage sur l'environnement montre que 69 % des propriétaires de PME considèrent que les responsables des politiques environnementales ne comprennent pas leurs réalités (voir la figure 9).

Figure 9

« Les responsables des politiques environnementales comprennent les réalités des PME »



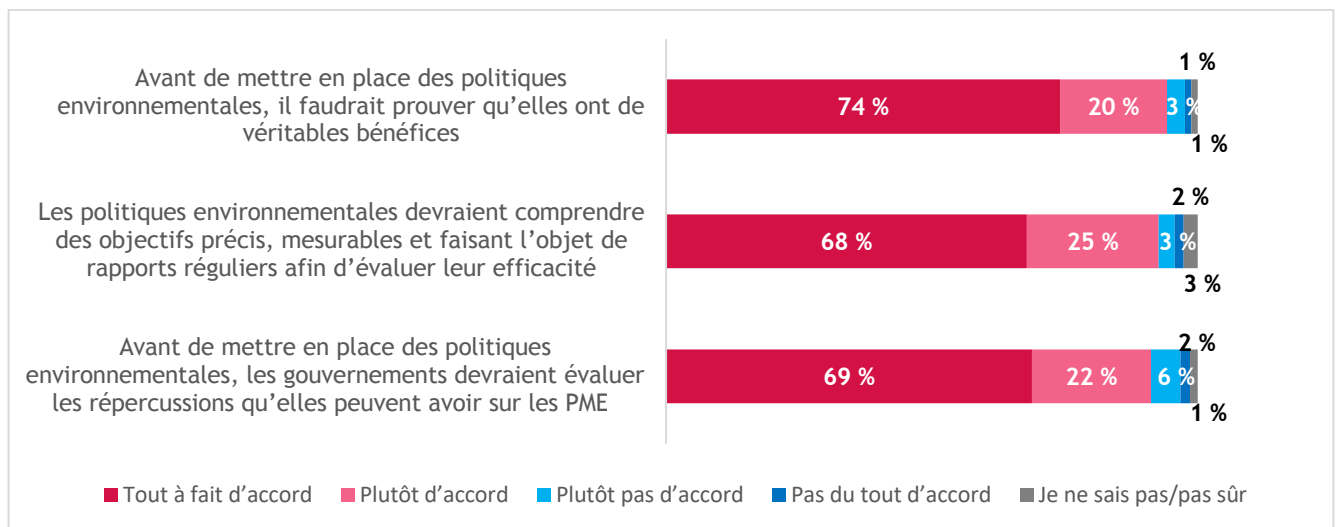
Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Question : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

Pour corriger le tir, il faudrait que les gouvernements et les décideurs politiques consultent davantage les PME. Ces dernières ont d'ailleurs quelques suggestions à faire en ce sens (voir la figure 10).

Figure 10

Les principes proposés pour l'élaboration de politiques environnementales



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Question : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

En premier lieu, les propriétaires de PME souhaitent qu'avant de mettre en œuvre des politiques environnementales, les gouvernements prouvent qu'elles auront de véritables bénéfices (94 % des répondants sont d'accord sur ce point). En deuxième lieu, 93 % d'entre eux sont d'avis que les politiques environnementales devraient comprendre des objectifs précis, mesurables et faisant l'objet d'évaluations régulières afin de mesurer leur efficacité. Enfin, 91 % des propriétaires de PME estiment qu'avant de mettre en place des politiques environnementales, les gouvernements devraient évaluer les répercussions qu'elles peuvent avoir sur elles. Le dernier point est très important pour les

propriétaires de PME, qui préconisent les politiques fondées sur la science. C'est pourquoi nous recommandons que les politiques environnementales reposent sur des données scientifiques et soient régulièrement revues afin d'établir si elles atteignent toujours leurs objectifs : réduction des émissions, hausse du taux de recyclage, etc. Les politiques qui ne donnent pas les résultats attendus sur le plan environnemental devraient être modifiées ou éliminées.

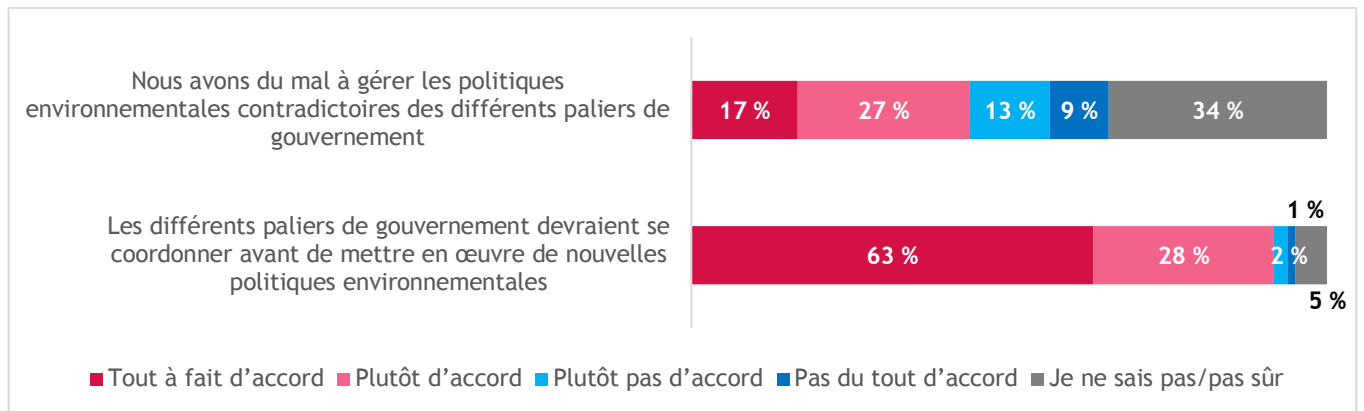
Principe 8 : Il faut appuyer les politiques et les programmes environnementaux sur des données probantes, mesurer régulièrement l'atteinte de leurs objectifs, rendre compte publiquement de leurs résultats, et modifier ou éliminer les politiques et les programmes qui sont inefficaces ou ne fonctionnent pas comme prévu.

La manière dont les différents paliers de gouvernement instaurent les politiques environnementales peut influencer positivement ou négativement sur les PME et sur l'atteinte des nouveaux objectifs réglementaires. La figure 11 montre que près de la moitié (44 %) des PME ont du mal à gérer les différentes politiques environnementales mises en place par les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a interdit certains plastiques à usage unique au début de 2022. Puisque des interdictions fédérales sont entrées en vigueur en décembre 2022 et que d'autres suivront d'ici la fin de 2025, les propriétaires de PME devront composer à la fois avec des interdictions provinciales et des interdictions fédérales, ce qui compliquera davantage leurs activités¹⁴.

¹⁴ CBC, *The Liberal government's single-use plastic ban, explained*, 23 juin 2022. [En ligne] <https://www.cbc.ca/news/politics/single-use-plastics-explained-1.6498061>

Figure 11

La gestion des politiques environnementales des différents paliers de gouvernement



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

Question : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

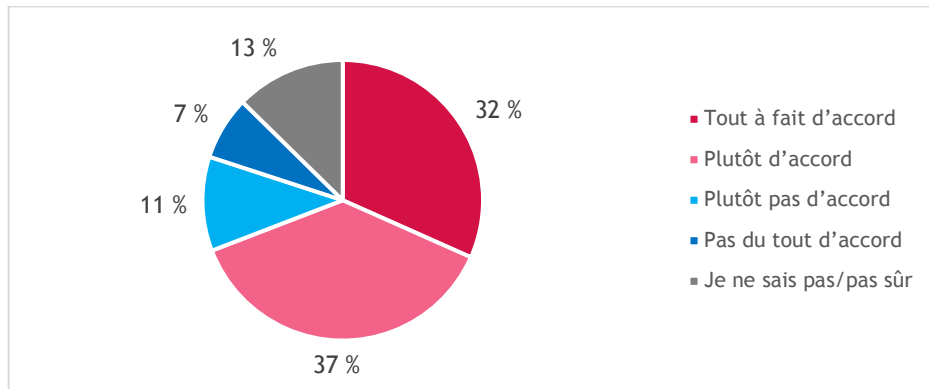
La grande majorité (91 %) des PME souhaitent que les municipalités, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral coordonnent leurs efforts avant de mettre en œuvre de nouvelles politiques environnementales, c'est-à-dire qu'ils conçoivent ensemble les lignes directrices et les mesures de soutien, et procèdent à des études avant d'annoncer des politiques susceptibles de toucher les PME.

Principe 9 : Pour éviter un ensemble confus de règles différentes et de politiques environnementales redondantes, tous les paliers de gouvernement doivent collaborer afin de ne pas ajouter au fardeau réglementaire des PME.

Les politiques environnementales touchent non seulement les PME, mais aussi des milliers de travailleurs partout au pays. Plus de trois propriétaires de PME sur cinq (69 %) sont d'avis que les gouvernements devraient soutenir les travailleurs (perfectionnement professionnel, services de placement, etc.) auxquels pourraient nuire de nouvelles politiques environnementales (voir la figure 12).

Figure 12

Les gouvernements devraient fournir une aide aux travailleurs impactés négativement par les nouvelles politiques environnementales



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

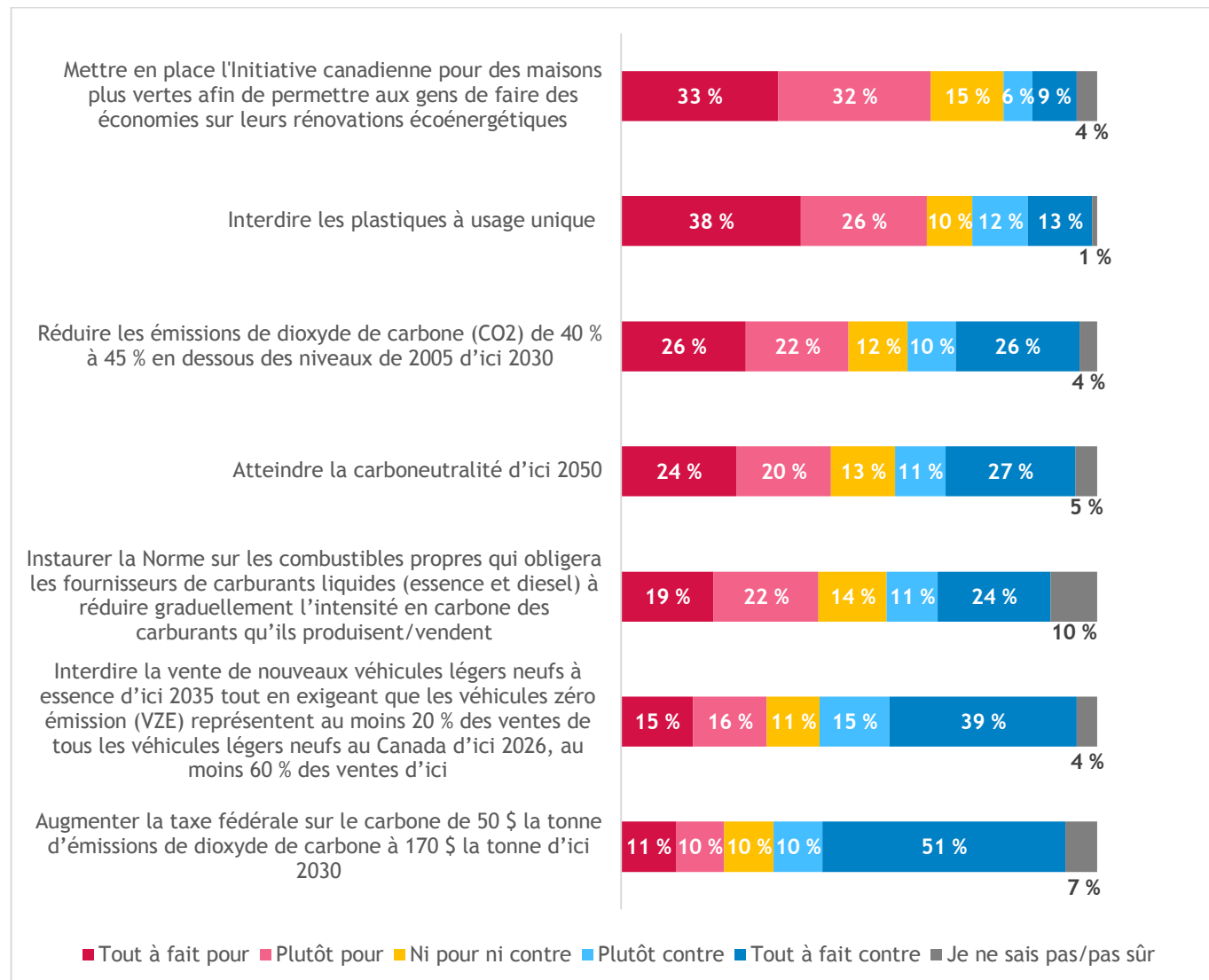
Question : Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne)

Politiques du gouvernement fédéral : le point de vue des PME

Le 29 mars 2022, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a présenté un plan ambitieux de réduction des émissions comportant des investissements totalisant 9,1 G\$, lequel introduit des mesures qui toucheront des entreprises partout au pays. La section suivante traite des mesures prévues du point de vue des PME et contient des recommandations visant à mieux intégrer le point de vue des propriétaires de PME dans les plans globaux du gouvernement (voir la figure 13).

Figure 13

« Dans quelle mesure êtes-vous pour ou contre les mesures environnementales fédérales suivantes? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne) »



Source : FCEI. Sondage national sur l'environnement 2022, du 15 août au 20 septembre 2022, résultats finaux, n = 4 364.

Comme nous l'avons vu précédemment, les propriétaires de PME désirent participer de manière concrète à la protection de l'environnement. D'ailleurs, le taux d'adhésion le plus élevé (65 %) a été observé vis-à-vis de l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes, qui a pour but de permettre aux Canadiens de faire des économies sur leurs rénovations écoénergétiques. Bien que l'Initiative soit réservée aux propriétaires d'immobilier résidentiel, les rénovations de ce type intéressent aussi les chefs d'entreprise. C'est pourquoi la FCEI recommande au gouvernement d'instaurer un programme semblable, mais pour les PME.

Il existe actuellement des programmes environnementaux pour les PME. Par exemple, l'Alliance énergétique de l'Arctique propose aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et aux administrations locales des Territoires du Nord-Ouest des rabais pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ pour la

conservation de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique; BC Hydro propose aux entreprises de la Colombie-Britannique des mesures incitatives pouvant couvrir 25 % des sommes consacrées à des projets d'efficacité énergétique (éclairage, réfrigération, CVCA) qui réduisent les coûts d'exploitation¹⁵. Le gouvernement fédéral pourrait s'inspirer de ces exemples au moment de concevoir des programmes ciblant les PME.

Principe 10 : Les gouvernements doivent aviser suffisamment à l'avance les PME, dans un langage simple, de toute interdiction ou modification touchant des produits et s'assurer qu'il existe déjà des solutions de rechange économiques et facilement accessibles.

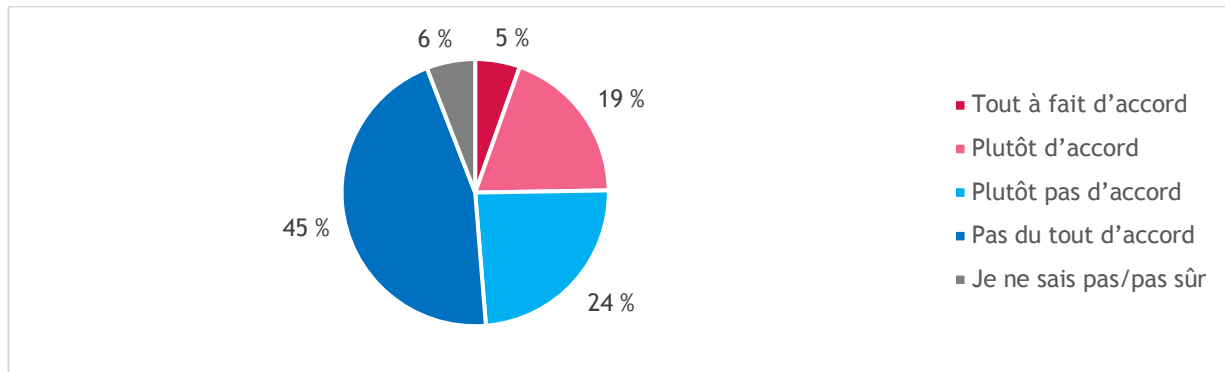
À noter que la figure 13 illustre les taux d'appui à différentes initiatives environnementales à l'échelle nationale. En annexe du présent rapport, des ventilations provinciales révèlent des écarts entre les 10 provinces du pays. Par exemple, la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 divise les propriétaires de PME comme les citoyens en général : seulement 19 % des PME en Saskatchewan sont d'accord avec cette initiative, contre près des trois quarts (74 %) des PME du Québec (voir l'annexe).

Cependant, à l'échelle nationale, des initiatives comme celle d'augmenter la taxe sur le carbone de 50 \$ la tonne d'émissions de dioxyde de carbone à 170 \$ la tonne d'ici 2023 récoltent très peu d'appuis (61 % d'opposition). Composant toujours avec les répercussions financières de la pandémie, plusieurs PME canadiennes tentent de se rétablir, voire de survivre. L'inflation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement augmentent les pressions sur les coûts. Étant donné que 69 % des propriétaires de PME ne croient pas pouvoir augmenter les prix de leurs produits ou services afin de compenser la hausse des coûts liés aux politiques environnementales (p. ex., taxe sur le carbone), la faible adhésion à la taxe carbone n'est pas surprenante (voir la figure 14).

¹⁵ Ressources naturelles Canada, *Répertoire des programmes d'efficacité énergétique et d'énergies de remplacement au Canada*, s.d. [En ligne] https://oee.nrcan.gc.ca/organisme/statistiques/bnce/apd/politique_f/resultats.cfm?searchType=default§oranditems=all%7C0&max=10&pageId=1&categoryId=all®ionalDeliveryId=all&programTypes=all&keywords=

Figure 14

« Nous pouvons augmenter les prix de nos produits/services afin de compenser la hausse des coûts liés aux politiques environnementales »



Source : FCEI. Sondage national sur l'environnement 2022, du 15 août au 20 septembre 2022, résultats finaux, n = 4 364.

Nombre des initiatives environnementales du gouvernement fédéral ont reçu un accueil mitigé de la part des PME du pays, notamment la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 40 % à 45 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2030 (48 % pour, 36 % contre), l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 (44 % pour, 38 % contre) et l'instauration de la Norme sur les combustibles propres (41 % pour, 35 % contre). Pour chacune de ces initiatives, les PME sont plus ou moins à même de jouer un rôle concret. Autrement dit, il leur est peu réaliste d'espérer qu'elles puissent modifier leurs activités courantes en vue d'améliorer leur impact environnemental. Les propriétaires de PME peuvent avoir l'impression de ne pas pouvoir contribuer de façon significative à l'objectif d'envergure que représente la réduction des émissions de l'ensemble du pays.

Les chefs de PME tendent à préférer les initiatives concrètes, comme la réduction des déchets, le recyclage ou les rénovations écologiques. Ce genre d'initiative leur donne le sentiment d'apporter une contribution tangible à la cause environnementale.

Conclusions et recommandations

Les propriétaires de PME sont soucieux de l'environnement et prennent des mesures pour rendre leurs activités plus écologiques. Cependant, pour en faire davantage, ils auront besoin d'un surcroît d'aide publique. Les différents ordres de gouvernement doivent fournir aux PME les informations, les outils et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs des politiques environnementales.

Pour les aider à adapter ces politiques aux réalités des PME, nous reprenons ci-dessous les principes directeurs énoncés plus haut :

1. Les politiques environnementales doivent soutenir la croissance de l'économie tout en protégeant l'environnement.
2. Les politiques environnementales doivent être simples et économiquement viables afin de favoriser la participation des PME et leur capacité à se conformer à la réglementation.
3. Les politiques environnementales doivent s'accompagner de programmes d'aide qui sont faciles d'accès et promus auprès des PME.
4. Il faut adapter les politiques environnementales en tenant compte de l'état actuel des PME et de l'économie afin de réduire au minimum les conséquences néfastes sur les activités des PME.
5. Il convient de consulter les PME avant d'annoncer des politiques ou des programmes environnementaux et de tenir compte des besoins sectoriels et régionaux.
6. Les politiques environnementales doivent être assorties de mesures financières (réductions de taxes, crédits d'impôt, subventions, etc.) encourageant la participation des PME.
7. Il faut que les gouvernements collaborent avec les principales parties prenantes du monde des affaires pour recueillir leur rétroaction et communiquer des informations sur les programmes environnementaux, les mesures de soutien et les initiatives qui touchent les PME.
8. Il faut appuyer les politiques et les programmes environnementaux sur des données probantes, mesurer régulièrement l'atteinte de leurs objectifs, rendre compte publiquement de leurs résultats, et modifier ou éliminer les politiques et les programmes qui sont inefficaces ou ne fonctionnent pas comme prévu.
9. Pour éviter un ensemble confus de règles différentes et de politiques environnementales redondantes, tous les paliers de gouvernement doivent collaborer afin de ne pas ajouter au fardeau réglementaire des PME.
10. Les gouvernements doivent aviser suffisamment à l'avance les PME, dans un langage simple, de toute interdiction ou modification touchant des produits et s'assurer qu'il existe déjà des solutions de rechange économiques et facilement accessibles.

Recommandations

En nous basant sur ces principes directeurs, nous avons formulé des recommandations précises par lesquelles le gouvernement fédéral pourrait répondre aux besoins et préoccupations des PME :

- **Recommandation 1 : Éviter les politiques et les règlements environnementaux qui alourdissent le fardeau administratif des PME.**
 - Améliorer la règle du « un pour un » en la rendant applicable à toutes les règles environnementales, qu'elles figurent dans un règlement, une loi ou une politique, pour éviter d'alourdir le fardeau réglementaire.
 - Prendre en compte l'avis des PME dans l'élaboration de politiques, de règlements ou de lois en matière d'environnement afin de réduire au minimum les conséquences sur celles-ci.
 - Alléger le fardeau administratif, les critères d'admissibilité et les processus de demande associés aux programmes environnementaux.
 - Formuler dans un langage clair et facile à comprendre toutes les informations en matière d'environnement (sites Web, formulaires, règlements, etc.).
- **Recommandation 2 : Veiller à ce que les politiques et les règlements environnementaux n'augmentent pas les coûts d'exploitation des PME.**
 - Si de nouveaux coûts environnementaux sont imposés, il faut les compenser en réduisant d'autres taxes et frais.
- **Recommandation 3 : Geler la taxe carbone, s'assurer que les PME reçoivent une somme équivalant à leur contribution et revoir la stratégie de la tarification du carbone.**
- **Recommandation 4 : Mettre en place des politiques pour aider les propriétaires de PME à investir dans des initiatives environnementales dans le cadre de leurs activités.**
 - Augmenter le plafond de la déduction accordée aux petites entreprises pour le faire passer à 600 000 \$ et l'indexer annuellement sur l'inflation.
 - Réduire les taxes sur la masse salariale (RPC/RRQ, assurance-emploi, etc.).
 - Baisser de 9 % à 8 % le taux d'imposition fédéral des petites entreprises.
 - Reporter d'au moins trois ans l'élimination de la déduction pour amortissement accéléré et rendre permanente la passation en charges immédiate.
 - Appuyer les projets de loi (ministériels ou d'initiative parlementaire) qui feront baisser les coûts d'exploitation.

- **Recommandation 5 : Mettre en œuvre des politiques environnementales en s'appuyant sur des données probantes et procéder au préalable à des analyses rigoureuses des effets potentiels sur les PME et l'économie.**
 - Évaluer chaque nouvelle politique ou nouveau programme peu de temps après sa mise en œuvre (12 à 24 mois) afin de relever et d'éliminer tout effet négatif sur les PME (analyse coûts-avantages, évaluation des effets sur les PME, etc.).
 - Assurer la transparence des politiques et dispositions réglementaires d'ordre environnemental en publiant des rapports qui mesurent leurs effets sur l'environnement et l'économie.
 - Éliminer les programmes et les politiques dont les bénéfices environnementaux se révèlent trop faibles pour justifier les coûts.

- **Recommandation 6 : Faire en sorte que les décideurs politiques consultent les PME et donnent suite à leurs recommandations au moment d'élaborer les programmes d'aide en matière d'environnement.**
 - Simplifier les programmes d'aide et veiller à ce que les critères d'admissibilité incluent le plus grand nombre de PME possible et soient faciles à trouver.
 - Assurer une communication claire et rapide des programmes visant à faciliter l'investissement des PME dans des projets écologiques :
 - Recourir à la FCEI et aux associations professionnelles pour faire connaître aux PME les programmes d'aide à leur disposition : webinaires, informations en ligne, bulletins, etc.
 - Éviter l'adoption d'une approche universelle et concevoir des programmes adaptés aux spécificités régionales et sectorielles.

- **Recommandation 7 : Veiller à ce que les PME disposent de suffisamment de temps pour se familiariser, s'adapter et se conformer aux exigences environnementales.**
 - Éviter de pénaliser les PME durant la période qui suit la mise en œuvre (au moins un an, par exemple) d'un programme environnemental donné.
 - Miser en premier lieu sur la sensibilisation, et non sur l'application, surtout en cas de première infraction.

Méthodologie

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de 97 000 PME au Canada. Entièrement financée par ses membres, elle sonde régulièrement ces derniers sur différents sujets, dont l'environnement et le développement durable.

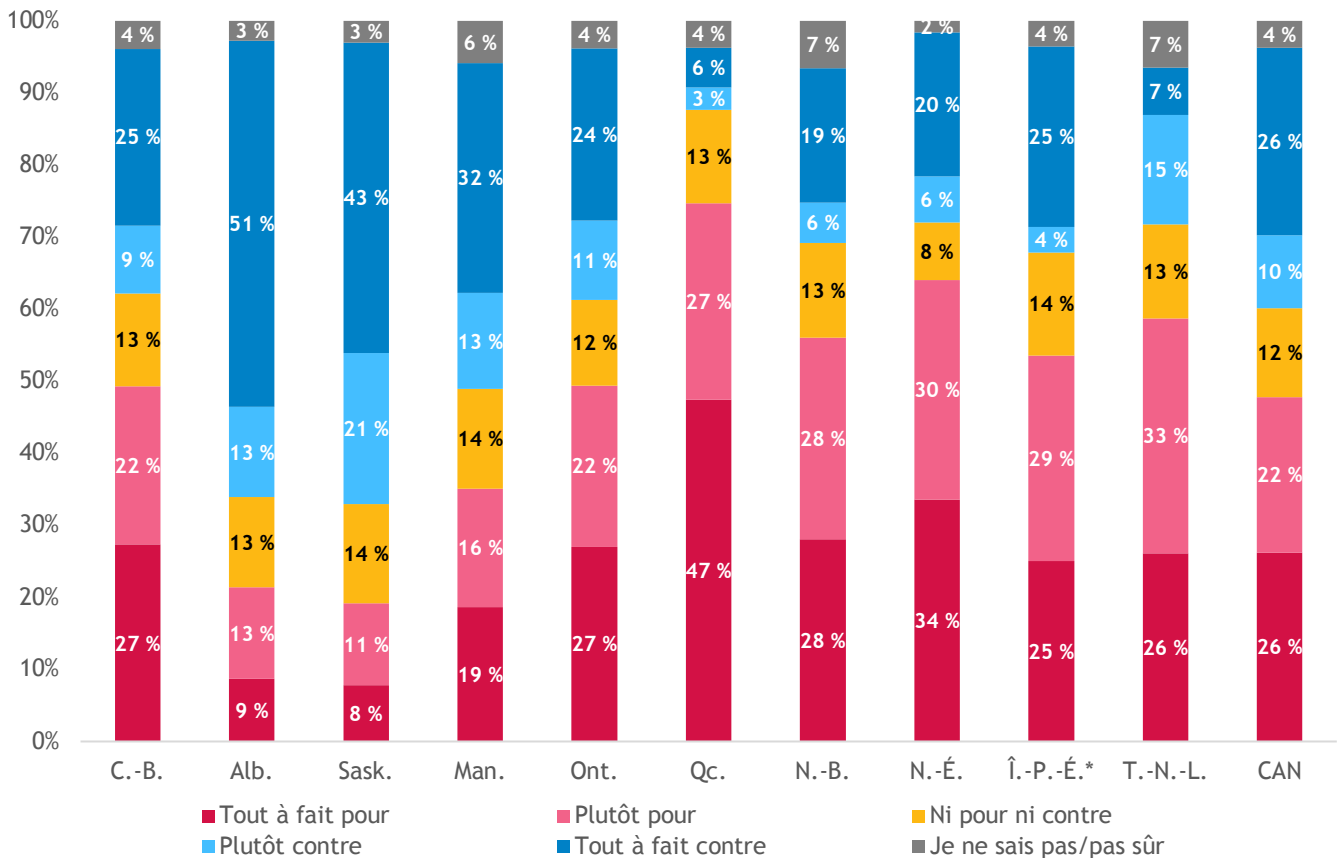
Son sondage national 2022 sur l'environnement a été mené partout au pays du 15 août au 20 septembre 2022. Un total de 4 364 propriétaires de PME de tous les secteurs d'activité et de toutes les provinces ont répondu au questionnaire en ligne protégé par mot de passe. Les résultats sont exacts à plus ou moins 1,5 point de pourcentage près, 19 fois sur 20. Sauf indication contraire, les données figurant dans le présent rapport proviennent du sondage indiqué en référence.

Annexe

Ventilations provinciales de la figure 13 : *Dans quelle mesure êtes-vous pour ou contre les mesures environnementales fédérales suivantes? (Sélectionner une réponse pour chaque ligne)*

Figure 13.1

« Réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 40 % à 45 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030 »

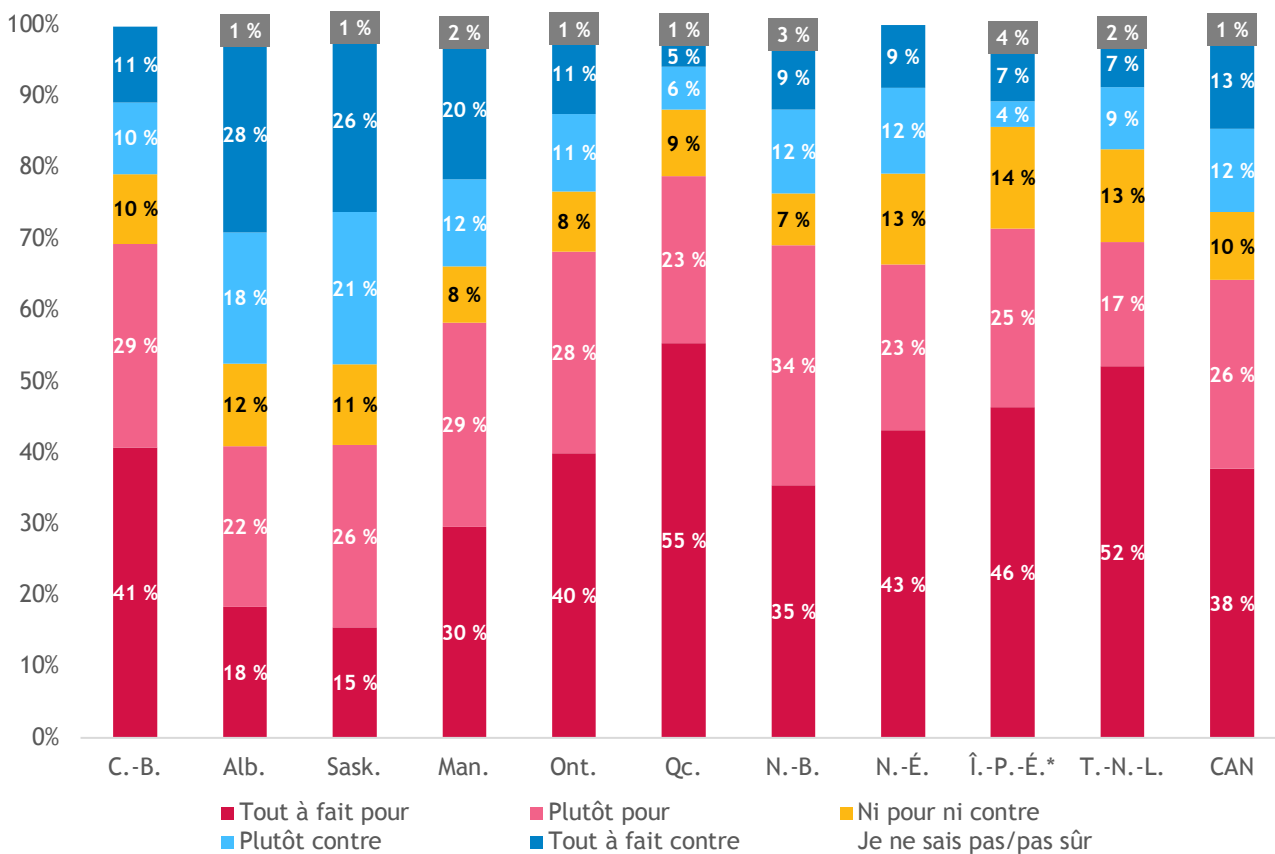


Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

Figure 13.2

« Interdire les plastiques à usage unique »

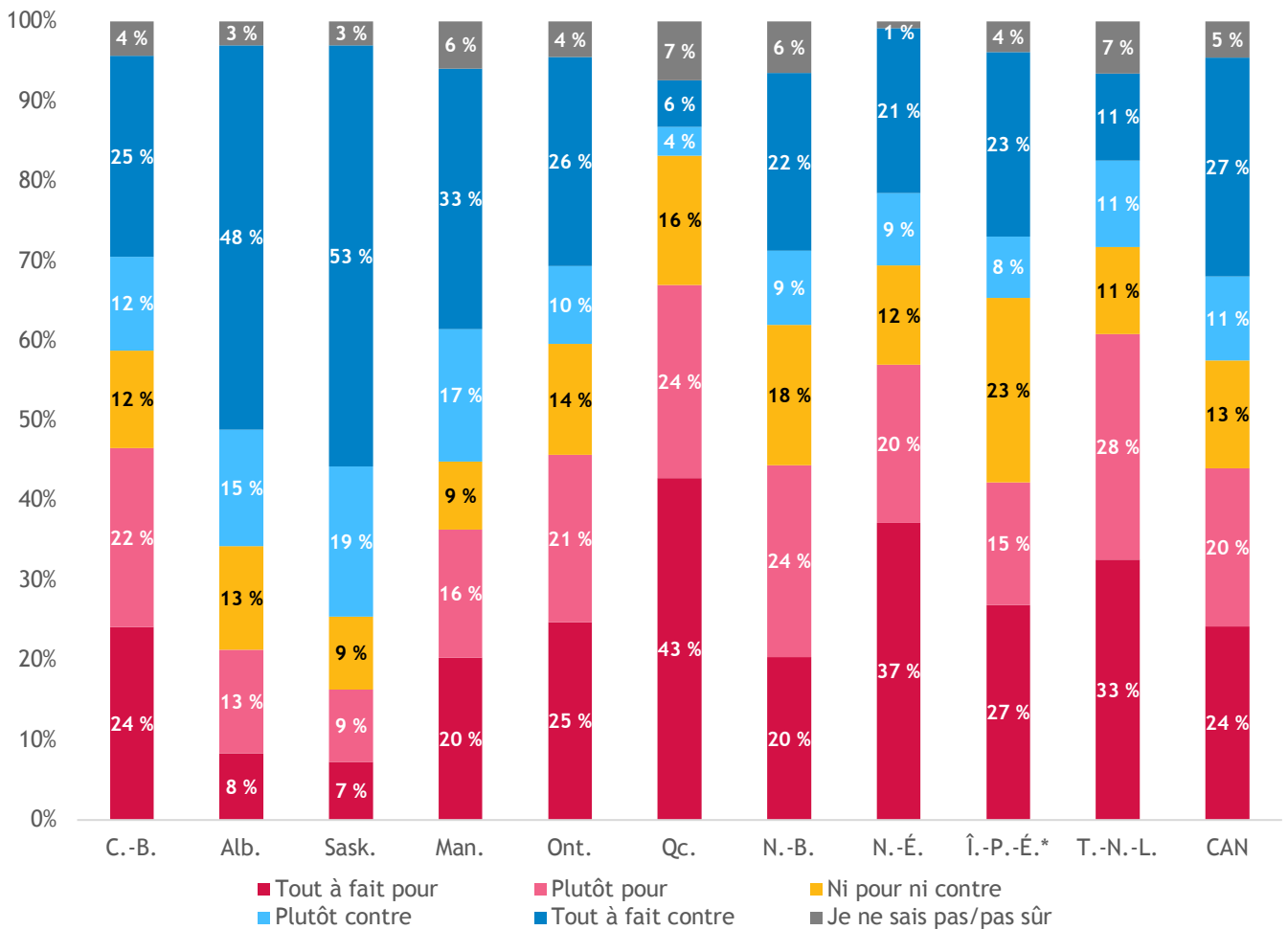


Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

Figure 13.3

« Atteindre la carboneutralité d'ici 2050 »

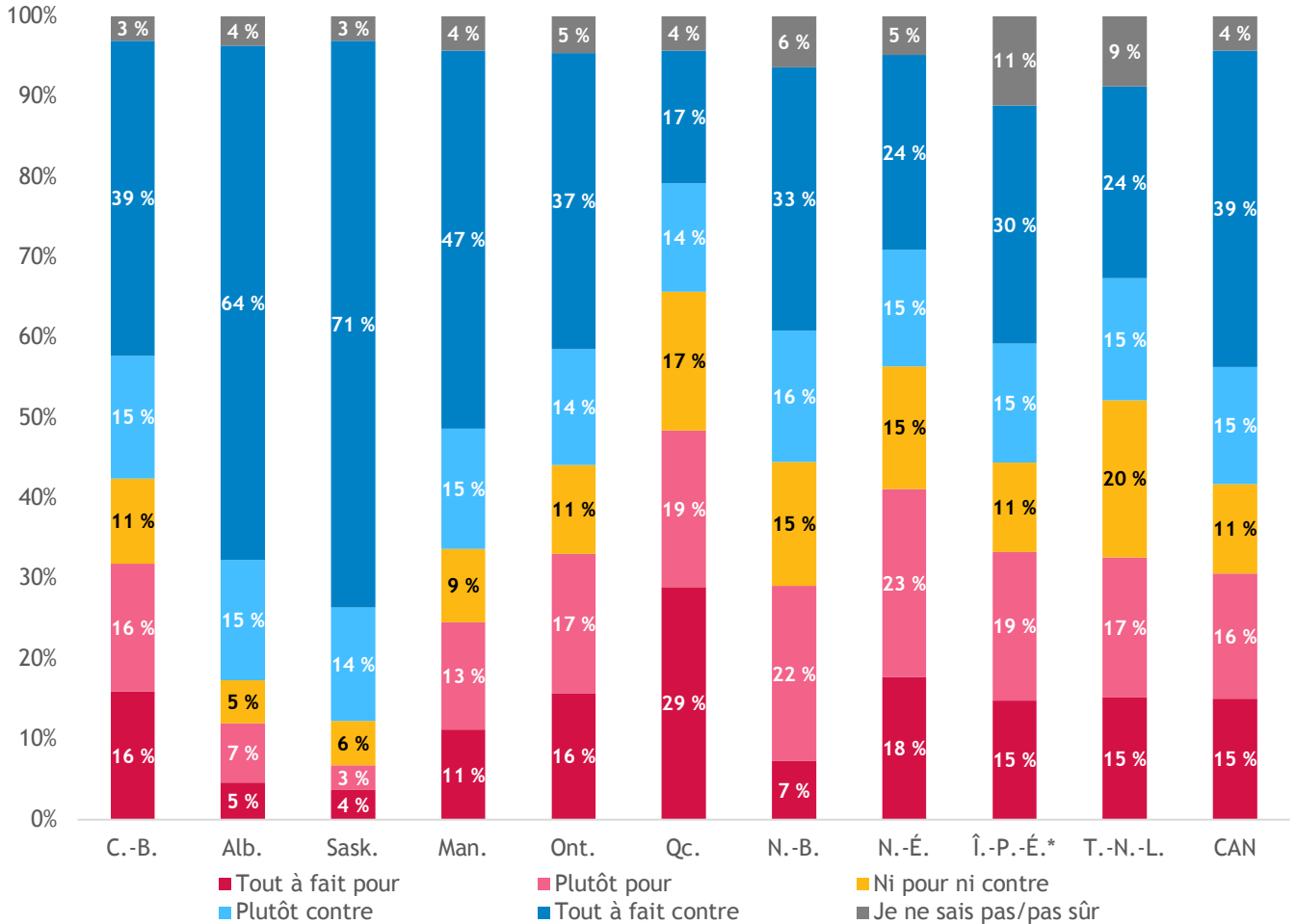


Source : Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

Figure 13.4

« Interdire la vente de nouveaux véhicules légers neufs à essence d’ici 2035 tout en exigeant que les véhicules zéro émission (VZE) représentent au moins 20 % des ventes de tous les véhicules légers neufs au Canada d’ici 2026, au moins 60 % des ventes d’ici 2030 et 100 % des ventes d’ici 2035 »

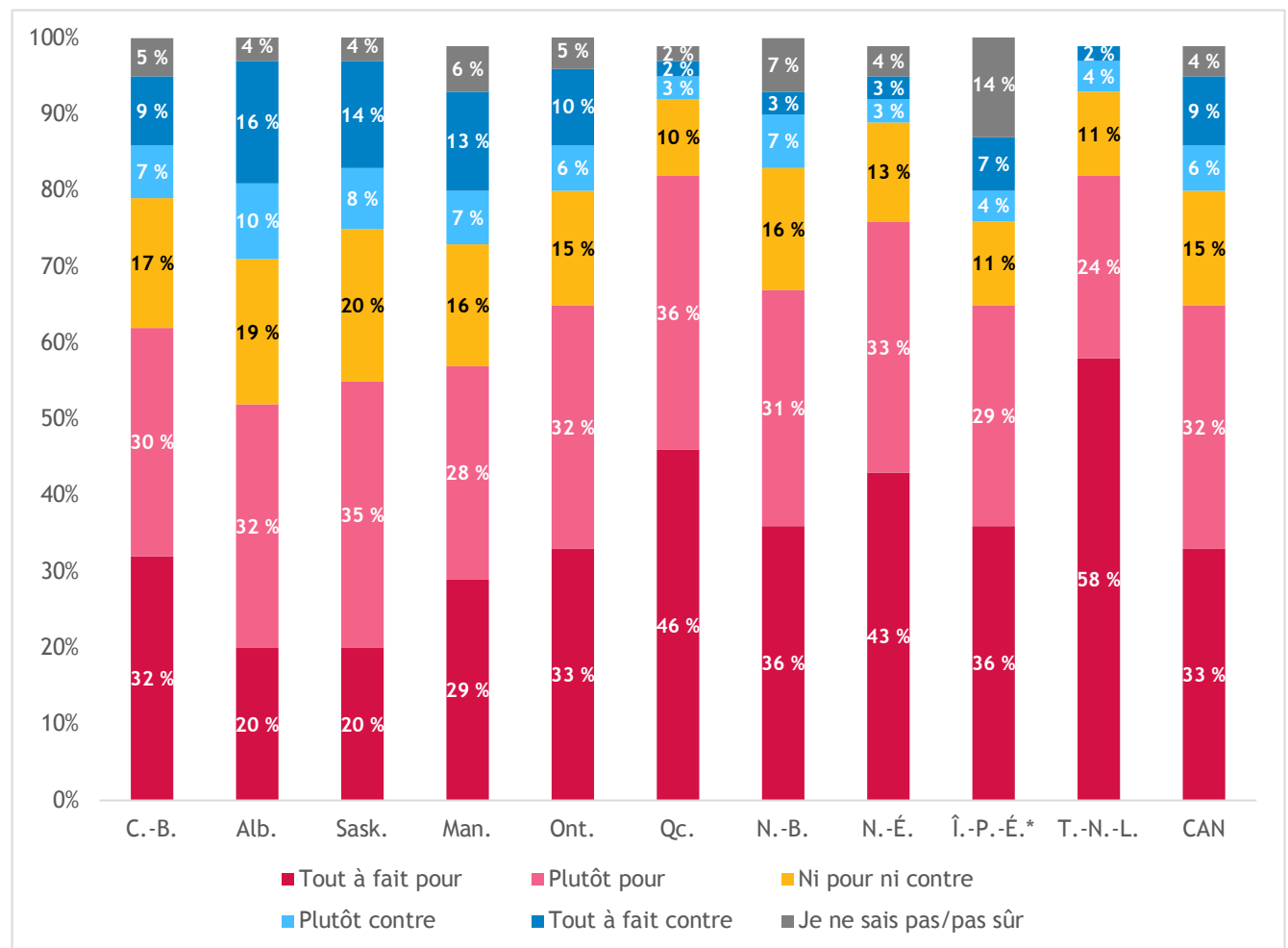


Source : FCEI. Sondage sur l’environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

Figure 13.5

« Mettre en place l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes afin de permettre aux gens de faire des économies sur leurs rénovations écoénergétiques »

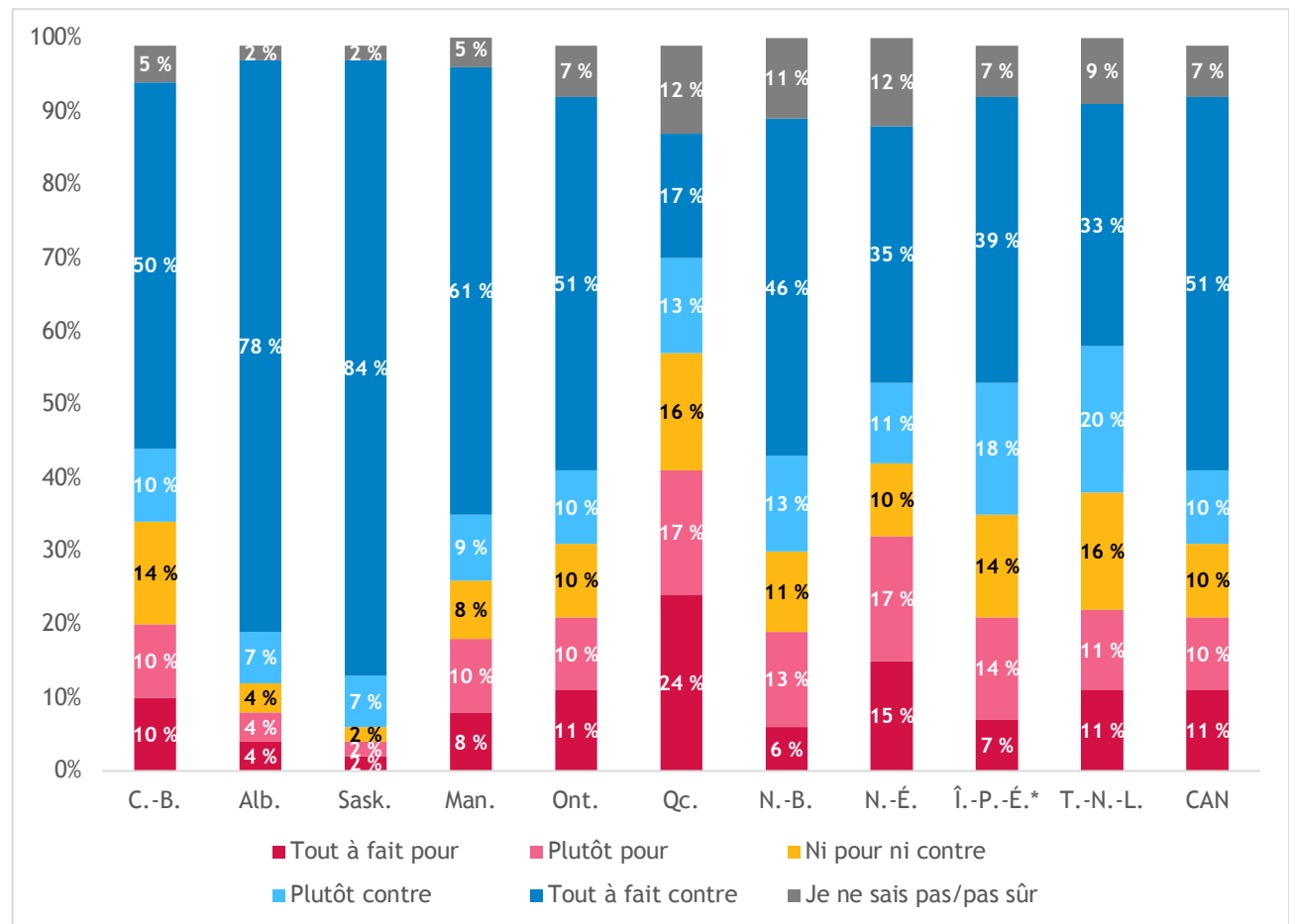


Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

Figure 13.6

« Augmenter la taxe fédérale sur le carbone de 50 \$ la tonne d'émissions de dioxyde de carbone à 170 \$ la tonne d'ici 2030 »

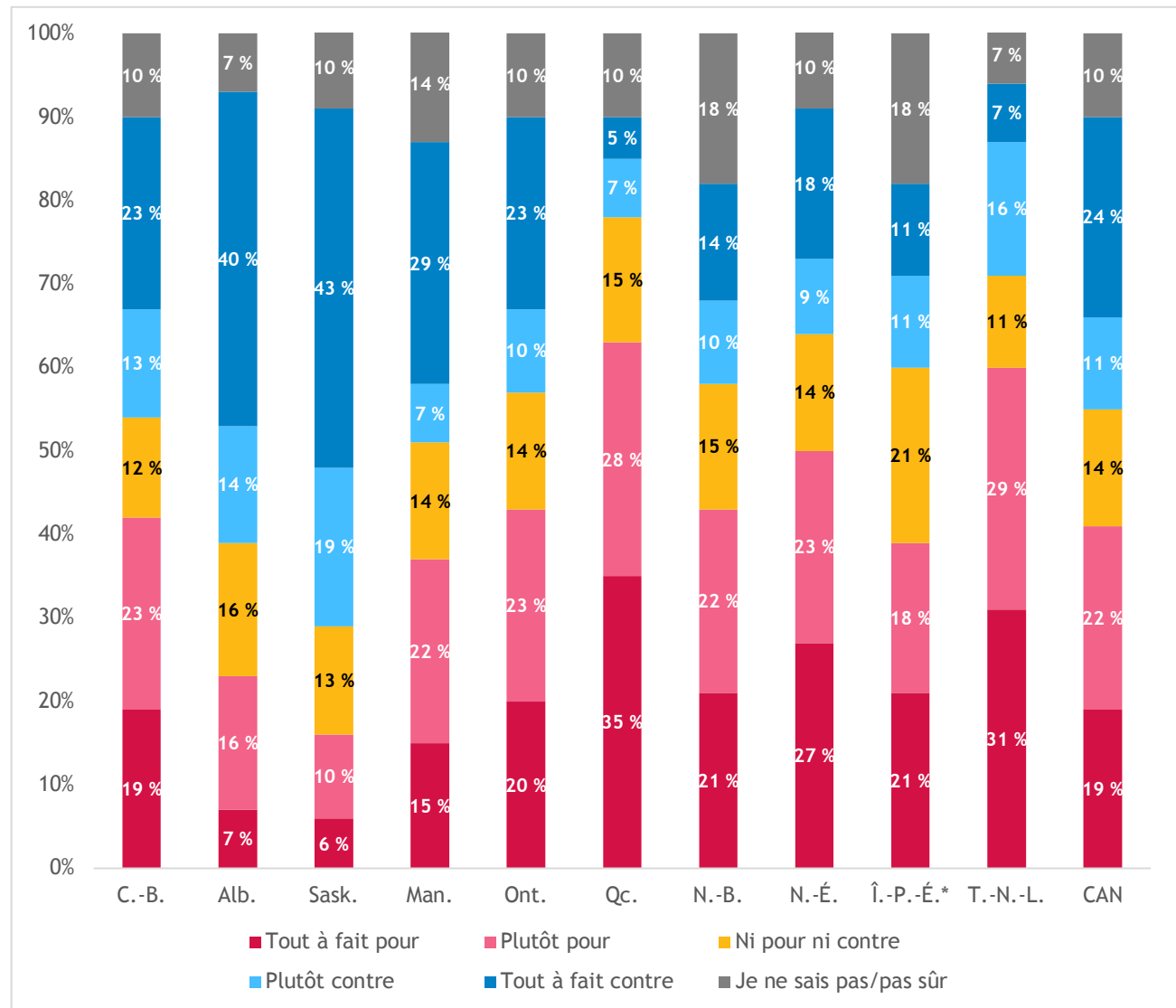


Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

Figure 13.7

« Instaurer la Norme sur les combustibles propres qui obligera les fournisseurs de carburants liquides (essence et diesel) à réduire graduellement l'intensité en carbone des carburants qu'ils produisent/vendent »



Source : FCEI. Sondage sur l'environnement, 4 364 répondants, août-septembre 2022.

* Taux de réponse faible

